



A l'université, étudiants et enseignants traversent un semestre chaotique

Continuité pédagogique impossible, fracture numérique, précarité étudiante... Les raisons qui ont transformé ce semestre en casse-tête pour les universités sont nombreuses. Dans cette confusion, la question des examens polarise toutes les inquiétudes et crée des inégalités. Chahrazade est épuisée. Étudiante en deuxième année de licence sciences de la vie à l'université de Versailles, elle jongle depuis le début du confinement entre les cours et les examens, en contrôle continu. Les TD, travaux dirigés en classe réduite, ont été remplacés par de longues corrections, envoyées par mail par l'enseignant. Sept à trente pages pour un cours et pour la jeune femme, souvent, toute une journée de travail quand, en temps normal, ces TD ne lui prenaient que 3 heures par session. Les cours magistraux sont, eux, plus ou moins compréhensibles selon les capacités en informatique des enseignants qui ont dû improviser et parfois composer avec des connexions erratiques.

Chahrazade est de ces étudiants qui ne ratent jamais les cours magistraux. «J'ai besoin d'entendre pour apprendre», explique-t-elle. Alors pour elle, cette période a été très difficile. Elle craint de ne pas obtenir son second semestre et compte sur ses bonnes notes du premier pour compenser.

Depuis le début du déconfinement, tout est devenu plus compliqué encore pour l'étudiante. Sa mère, assistante maternelle, a recommencé à accueillir deux enfants, jeunes et bruyants. Les bibliothèques municipales et universitaires, havres de paix où elle avait pris l'habitude de réviser en silence depuis le collège, n'ont pas rouvert.

«Pour l'instant, chaque enseignant se débrouille parce que rien n'a été fourni de précis par l'université. On fait comme on peut mais on sait qu'on a perdu des étudiants», s'inquiète de son côté Julien Gossa, maître de conférences en informatique à l'IUT d'Illkirch-Graffenstaden, au sein de l'université de Strasbourg.

Il s'attriste de la situation d'étudiants qui, d'habitude, sont attentifs en cours, mais qui, parce qu'ils doivent garder un petit frère, parce qu'ils n'ont pas accès au matériel suffisant, parce qu'ils ont eu à subir la maladie ou un deuil, ont décroché. «À partir du moment où on improvise la bascule à distance, il ne faut pas avoir d'illusion, globalement on ne pourra pas atteindre le niveau de transmission des connaissances normal. La qualité des formations a volé en éclats.»

Pour les examens aussi, la cacophonie règne.

À l'université de Strasbourg, le flou prédomine. Une seule consigne : pas de validation automatique. Julien Gossa, élu au conseil d'administration de l'université, l'assure : depuis le début de la crise, seuls une commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) et un conseil d'administration se sont tenus. À distance et par mail.

«Rien sur la gestion de crise, ils voulaient juste s'assurer que tout était en règle mais pour la gestion des cours ou des examens, c'était à chacun de se débrouiller.»

Contactée par Mediapart, l'université de Strasbourg n'a pas répondu à nos sollicitations.

Du côté de Lille, c'est la déception pour Hakim*. Son semestre est ruiné et ses efforts avec.

Son espoir, désormais, il le porte sur une possibilité de redoublement. «Normalement c'est interdit mais vu les conditions, je vais essayer de négocier», affirme l'étudiant marocain. Il est logé dans la résidence Évariste-Galois, à Villeneuve-d'Ascq, près de Lille.

Comme nous l'avons déjà documenté, cette résidence est l'une des plus vétustes de France.

Hakim vit dans le bâtiment A, dans 9 mètres carrés exigus et en colocation non désirée avec cafards et puces de lit. Pour lui, le confinement a été «un enfer». «D'habitude, je fais ma chambre. Je réviser dans les bibliothèques ou à l'université. Mais chez moi, c'est juste impossible», souffle-t-il.

Les examens en ligne? Les devoirs à la maison? Il n'a rien rendu. «Je ne pouvais pas, je n'étais pas en état», ajoute-t-il, certificat médical à l'appui. «J'étais totalement stressé par le confinement. J'avais peur d'attraper la maladie tout le temps.»

En fin d'études et ayant déjà validé son premier semestre, ces quelques mois représentaient pourtant pour Hakim «la dernière ligne droite». Avant le virus, tout semblait lui sourire et aujourd'hui il craint de ne jamais pouvoir rattraper son retard.

Le problème est plus global et l'inquiétude partagée dans de nombreux établissements de l'enseignement supérieur français. Dans une lettre adressée à la présidence de l'université de Caen Normandie, le 27 avril, le syndicat SL Caen Solidaires Étudiant.e.s résume la situation en ces termes : «Une solution simple pourrait être adoptée par l'université de Caen : l'annulation des contrôles terminaux et la validation du semestre avec un 10 améliorable [pour ceux dont la note est en dessous de 10, la note de 10 sera accordée et ceux qui obtiendront des résultats au-dessus de la moyenne, garderont leurs notes – ndlr]. Celles-ci ont déjà été adoptées par certaines composantes de facultés comme à Nancy ou Aix-Marseille. Néanmoins, l'université préfère se décharger sur ses travailleurs et travailleuses, de l'administration ou du corps enseignant, pour assurer coûte que coûte la continuité des inégalités, voire leur renforcement.»

En ces temps d'examens, les tensions entre les enseignants, les étudiants et les directions des universités se multiplient. À l'université de Lille, la justice a tranché le 15 mai. Le syndicat Solidaires Étudiants, accompagné par la section SUD Éducation et la FSE, avait déposé un recours en urgence devant le tribunal administratif le 2 mai 2020 demandant la suspension de la décision de l'université de Lille imposant des examens en ligne à ses étudiants. Le juge, considérant qu'il n'y avait pas urgence, l'a rejeté. Contactée, l'université de Lille n'a pas répondu à nos sollicitations.

Le stress, la fracture numérique, la précarité, le manque d'espace, le handicap... Plusieurs facteurs ont transformé ce semestre en parcours du combattant pour les étudiants les plus fragiles.

Pour Giuseppe, le problème était encore ailleurs. Pendant toute la période du confinement, l'étudiant en droit travaillait comme caissier au Monoprix d'Aubervilliers en Seine-Saint-Denis. Ses cours de licence 3 ont pris fin juste avant le confinement. Cette période de la mi-mars à la mi-mai était, à l'origine, réservée aux stages de fin d'année. Tous ont été annulés. «Pour ceux qui avaient déjà signé leur convention, ça ne comptera pas dans leurs moyennes. Pour ceux qui cherchaient encore, comme moi, c'est zéro», explique Giuseppe. Mais ce qui l'inquiète encore plus, ce sont ses notes du second semestre.

«On a été prévenus très tard de la date et des modalités d'examens. On a reçu le mail le 17 avril [pour des premiers examens à partir du 11 mai – ndlr]. À ce moment-là, j'étais déjà en contrat, je ne pouvais pas tout quitter comme ça. Tout le temps où j'aurais pu réviser, je l'ai passé à Monoprix», résume le jeune homme encore fatigué par des horaires éreintants et une cadence accélérée. Ses maigres révisions du week-end ne suffiront pas et il considère avoir été «pris en traître» par son université, Paris-8 Vincennes-Saint-Denis.

«C'est clair, la priorité, c'est de saisir les notes à la bonne date. Comment sont produites ces notes, ça a très peu d'importance», fustige Julien Gossa, l'enseignant de Strasbourg.

Défausse générale

Certaines universités font cependant exception. Aix-Marseille Université qui compte plus de 80 000 étudiants, ce qui en fait la plus grande université de France, a décidé d'être plus souple. Des devoirs à la maison remplaceront les traditionnels partiels et

«seules compteront les notes obtenues avant le confinement, ainsi que les notes obtenues durant le confinement ou après si ces dernières sont supérieures à 10/20», précise l'institution dans un communiqué de presse datant du 22 avril 2020.

Un exemple dont Léon*, enseignant-chercheur à Paris 1 Panthéon-Sorbonne, aimerait que son université s'inspire. Dans son établissement, les discussions autour des modalités d'examens ont provoqué beaucoup de remous, à coups de procédures juridiques et de visioconférences interrompues brutalement.

Le 16 avril, une première commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU), compétente en matière d'examen, se tient. Le texte proposé par la direction, laissant «les mains libres aux départements de l'université», est refusé. Le texte proposé par les organisations étudiantes, «qui, pour une fois, ont voté toutes ensemble, proposant de neutraliser le second semestre et de reporter les notes du premier semestre au second» est voté, à la majorité.

Cependant, le 22 mars, dans une interview accordée à 20 Minutes, la ministre de l'enseignement supérieur, Frédérique Vidal, avait indiqué : «Il ne sera pas possible de neutraliser le second semestre, ni de mettre systématiquement des notes supérieures à 10/20. Et si d'aventure, certains étaient tentés de le faire, le ministère jouerait son rôle de régulateur et ne validerait pas les épreuves évaluées de cette manière. Il est demandé aux établissements, même dans les conditions actuelles, de garantir la qualité des diplômes.»

Quand les élus du CFVU de Paris 1 se sont rendu compte que leurs dispositions allaient à l'encontre des prérogatives du ministère de l'enseignement supérieur, ils ont organisé une seconde CFVU, le 30 avril.

Ce 30 avril donc, la présidence soumet de nouveau son texte, «amendé à la marge». Il est refusé de nouveau par 21 voix contre, 15 pour. De leur côté, les étudiants présentent une nouvelle proposition. Elle ressemble sensiblement à ce qui est proposé à Marseille : devoirs à la maison et dispense pour les moyennes du second semestre inférieure à 10.

Selon le compte-rendu de Léon mais aussi de plusieurs étudiants dont Ulysse Guttmann-Faure, secrétaire général de l'Unef Paris 1, tout dégénère alors. L'étudiant raconte : «La vice-présidente s'affole, refuse sous prétexte que le texte serait illégal, ce qu'elle n'a pas su démontrer pendant la commission puis raccroche le zoom

[l'application de vidéoconférence – ndlr] et clôt la séance en plein milieu de l'intervention d'une élue étudiante. »

© unefparis_1

Mardi 5 mai, la CFVU reprend finalement. La proposition des étudiants est votée, à la majorité. «L'attitude de la vice-présidence a renforcé notre majorité. Les organisations syndicales étudiantes mais aussi des enseignants et des personnels administratifs ont voté avec nous. Dans l'administration, certains sont contre les partiels en ligne qui triplent aussi leur charge de travail», rapporte Ulysse Guttmann-Faure.

Ce cadrage est donc celui actuellement en vigueur. Sauf que là encore, tous ne sont pas d'accord. «L'UFR de droit notamment a été complètement révoltée par ce qui a été voté. Le directeur du département avait, déjà la veille, convoqué un conseil pour adopter ses propres modalités d'examens», précise l'étudiant.

Mécontent du résultat de la CFVU, pourtant compétente sur la question, l'UFR de droit fait donc de la résistance, cette fois-ci à coups de procédures juridiques. «François-Guy Trébulle [directeur de l'UFR de droit – ndlr] a lancé un référé suspension et annulation au tribunal administratif de Paris. C'est un déni de démocratie universitaire», rapporte Léon, l'enseignant chercheur de la Sorbonne. François-Guy Trébulle, qui est aussi maire LR de Verrières-le-Buisson (93), n'a pas répondu à nos sollicitations, mais a indiqué, dans un mail que nous avons pu consulter, avoir formulé le recours avec plusieurs autres collègues. En effet, le référé auquel nous avons eu accès est soutenu par douze autres personnes, dont plusieurs directeurs d'UFR, des membres de la CFVU mais aussi un membre du conseil d'administration et un autre de la commission de la recherche.

«C'est fou, il y a une réelle obstination à maintenir la valeur du diplôme au détriment des étudiants et ce sont les plus faibles d'entre nous qui en font les frais», s'insurge Inès, étudiante à l'université Paris 1. Membre de Résilience, nouveau syndicat étudiant, elle s'attelle, depuis plusieurs semaines, à récolter les témoignages des étudiants opposés aux examens en ligne sur une page Facebook, Non aux partiels à distance. Elle en a déjà reçu plusieurs dizaines.

Toutes ces péripéties donnent le sentiment que tous les acteurs se défaussent, du ministère aux

universités, en passant par les UFR et, en bout de course, les enseignants eux-mêmes qui doivent porter la responsabilité du choix de la modalité d'examens.

Jean-Pierre Dubois est professeur de droit. «Et pas informaticien», répète-t-il, la voix encore empreinte par ce qu'il considère être une «humiliation». Le 13 mai, la décision est prise par la présidente de l'université Paris-Saclay, Sylvie Retailleau, de le suspendre à titre conservatoire. Dans la lettre de suspension, elle indique que l'épreuve proposée par le professeur était trop simple, qu'il était aisément possible de tricher à cause des paramètres informatiques. Elle ajoute : «Les modalités et le paramétrage décidés par Monsieur Jean-Pierre Dubois ont permis à une large majorité d'étudiants d'obtenir une note supérieure à 18 sur 20 à l'épreuve placée sous sa responsabilité.»

Elle considère, par ailleurs, que «les faits reprochés à Monsieur Jean-Pierre Dubois peuvent constituer un manquement à ses obligations professionnelles ainsi qu'une infraction pénale». En résulte une suspension de ses fonctions à titre conservatoire à compter du 14 mai et jusqu'au 31 juillet inclus.

Pour le professeur, c'en est trop. «Je suis à quelques mois de la retraite mais ce qui se passe est très grave, et si ça se généralise, c'est effrayant.» Il assume la facilité de son test et revendique avoir pris en compte les conditions «très dégradées et inégales» dans lesquelles étaient placés ses étudiants. Comme on le lui avait demandé.

«On nous dit qu'il faut organiser des examens à distance sans surveillance possible, puis on nous demande d'être bienveillants, et finalement on me dit que mes examens sont trop faciles et on m'impute les bugs informatiques», conclut-il, irrité.

Il aura fallu moins de 24 heures et la mobilisation de quelques enseignants en interne et sur les réseaux sociaux pour que l'université fasse finalement marche arrière et retire sa suspension sans pour autant lever les doutes sur le QCM (questionnaire à choix multiples) incriminé. Ajoutant ainsi un peu plus de confusion et de stress pour des étudiants et enseignants déjà éprouvés par le confinement et ses conséquences.